d'une amende de cent francs à deux mille francs et de trois ans à deux années seulement.

3° Quiconque, les voituriers ou compagnies de transport par terre ou par eau qui auront sciemment contrevenu aux dispositions des articles 16 et 18 ne seront punis que d'une amende de 50 à 500 fr.

« Ceux qui auront empêché les inspecteurs et experts délégués dans les articles 8 et 13 d'exercer leurs fonctions ou refusant l'entrée de leurs locaux de fabrication, de dépôt et de vente de prendre des échantillons seront punibles d'une amende de 500 à 1.000 francs ».

Le même est adopté l'article 17 ainsi conçu :

« Tout qui aurait sciemment employé des matières corrompues ou nuisibles à la santé publique pour la fabrication de la margarine ou de l'oleomargarine seront passibles des peines portées à l'article 463 du code pénal ».

Les derniers articles du projet sont adoptés.

M. Maurice Lebon demande le retrait de la déclaration d'urgence accordée au projet de loi.

Cette motion, combattue par **M. Vigor**, est repoussée par 371 voix contre 184.

Vote de l'ensemble du projet

L'ensemble du projet est adopté par 412 voix contre 93.

Le projet sur les Universités

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif à la constitution des Universités.

M. Paul **Vigné** dit que le projet déposé par le ministre de l'Instruction publique est loin de valoir celui que présentait, il y a quelques années, M. Leon Bourgeois. Il rappelle mémorablement.

M. Elie Cousin. — Le projet établira entre les Universités une émulation dont les résultats seront profitables à tous les particuliers, les municipalités, les conseils généraux accorderont des subsides importants aux nouvelles Universités.

Si les universités étrangères ont une grande réputation et des richesses souvent considérables, cela tient surtout à leurs titres.

Il n'est en même temps de faire une oeuvre de décentralisation administrative dont la nécessité s'impose. Il faut donner à la recherche scientifique la liberté de l'indépendance. (Applaudissements.)

M. d'Hulst critique, non le principe mais le dispositif du projet.

Après une intervention de **MM. Poincaré** et **Coubles**, l'urgence est votée et l'on passe à la discussion des articles qui sont adoptés.

L'ensemble est adopté à l'unanimité de 526 voix.

La séance est levée à 5 h. 30.

Physionomie de la Séance

Quel est ce petit jeune homme musqué pommadé, pomponné, ficé à quatre épingles qui, le torse moulé dans son habit noir, traverse le salon de la Paix, précédé de deux huissiers à chaînes d'argent ? C'est M. Deschanel — Paul pour les dames — qui va présider la séance. M. Brisson a choisi une journée calme — Oh ! oui... — pour faire débuter le dernier né des vice-présidents. On savait qu'il ne se passerait rien de rien et qu'aucun incident ne se produirait qui pût nécessiter l'intervention du président et pourtant le plus beau des députés d'Eure-et-Loir était visiblement ému quand il a défilé entre la double haie des soldats présentant les armes. Il marchait d'un pas raide et saccadé, n'osant tourner la tête ni à droite ni à gauche.

Une légère rougeur est même venu colorer son front, quand, arrivé au tambour vert donnant accès dans la salle, il lui a fallu saluer les deux officiers qui venaient de l'escorter, l'épée à la main. Tous les débutants le redoutent ce tambour vert. Ils n'en parlent qu'en tremblant. C'est, en effet, sur la façon dont ils l'exécutent, que les nouveaux parlementaires jugent les nouveaux présidents. Il y aurait même une intéressante monographie à écrire à ce sujet, une jolie série de croquis à esquisser de tous ceux qui se sont succédés au fauteuil... Mais, tel n'est point mon rôle et je dois me borner à noter, la physionomie de la séance qui vient de s'achever. Cela ne sera pas long. Ma physionomie, elle n'en est aucune. On s'est borné à voter, en deux temps, les dernières articles de la loi sur les heures, puis la loi sur les universités.

Tout en, c'est du remplissage. La vie parlementaire ne reprendra véritablement que la semaine prochaine, quand le budget, le budget de la République et le président du conseil seront rentrés à Paris.

T. H.

SÉNAT

AVANT LA SÉANCE

Union démocratique

M. Radical, président de la Gauche démocratique, a reconnu aujourd'hui à la réunion du groupe un discours d'où nous détachons le passage suivant :

« Il faut donc pas possible, après vingt-cinq ans de République, de proposer une réforme de l'impôt adoptée par les pays voisins par des gouvernements monarchiques : de promulguer l'étude des lois d'assistance et de prévoyance ; de créer et de subventionner des oeuvres de solidarité qui doivent rapprocher et unir le patron et l'ouvrier, le capital et le travail, sans qu'une partie de la nation, de beaucoup le moins nombreuse, mais à coup sûr la plus fortunée, se vienne opposer aux réformes, dresser un barrage infranchissable, aux légitimes aspirations de la démocratie ?

Serait-il pas plus sage d'endiguer, de canaliser les réformes modérément libérales et humanitaires nécessaires d'autre part, de compléter par des dispositions législatives, le flot des revendications sociales, excessives, entachées d'exagération et d'utopie, que des politiciens plus ou moins inspirés, prétendent à la légère ? Qui ne sait que les apôtres des théories décousues et révolutionnaires se font chasser de la tribune, de l'enceinte du législateur et des pouvoirs publics ? qu'on leur reproche par la bouche de sages et de bons tribuns, dégoûtés, mais bientôt désertés leur chimérique drapeau.

Il nous semble que ce serait l'honneur du Sénat tout entier que de prendre courageusement la direction de la politique des réformes ; il conjurerait ainsi les crises qui l'ont souvent menacé, il serait approuvé et soutenu par l'immense majorité des républicains qui ne peut se résoudre à reculer ou même à rester

A MONACO

Les trompettes des cuirassiers sonnent et le cortège est reparti pour Monaco.

Au bas de la côte conduisant au château principal, s'élève un arc-de-triomphe pavoisé de drapeaux français et monégasques.

Un très grand nombre de maisons sont également pavoisées.

Sur toute la route, des mâts supportent des drapeaux aux couleurs de la France et de la principauté.

Des pompiers et des carabiniers font la haie.

A 4 heures, le Président arrive.

Le canon tonne.

Sur le double escalier conduisant au palais, des valets de pied portant la livrée rouge du prince, forment colonnes immobiles.

Le Président est reçu au bas de l'escalier et conduit dans la salle Grimaldi où sont le prince et la princesse de Monaco et leur fils, le prince Pierre, qui est venu au-devant du Président dans la galerie.

Le prince et la princesse étaient entourés des membres de leur maison civile et militaire.

Le président de la République et le prince de Monaco passent ensuite dans le salon vert. Ils causent quelques minutes, le prince présente les membres de sa cour au président qui présente à son tour les membres de sa maison.

La cérémonie finie, très nombreuse, défile ensuite, drapeau déployé.

On remarque dans le défilé un spahis en tenue.

Le président de la société française de bienfaisance, M. Valentin, salue M. Félix Faure et affirme son amour profond pour la patrie française.

M. Félix Faure répond qu'il est très touché de la démarche des Français de Monaco et dit que vivant sur la terre étrangère, ils sont très heureux d'être gouvernés par un prince tel que le prince de Monaco, vers lequel il se tourne et qu'il salue.

La colonie française offre alors au président, pour Mme Faure, une magnifique gerbe de fleurs portée par six jeunes filles en blanc avec écharpe tricolore.

Les membres de la colonie ont remis en outre dans un écrin de velours un album de vues photographiques du pays avec une couverture portant l'inscription : « Souvenir au président Félix Faure. »

Après le défilé, le président et les princes vont lunchet dans les salons particuliers du prince de Monaco. Dans un autre salon, un lunch est servi pour la suite du président.

Après le lunch, le président prend congé du prince et de la princesse de Monaco. Il est conduit par le prince Pierre jusqu'au haut de l'escalier et à son landau, par les mêmes personnes qu'à l'arrivée.

Le président monte en landau.

La musique municipale joue de nouveau la *Marseillaise*.

La garde d'honneur du palais en uniforme bleu, rangée dans la cour d'honneur, présente ses armes.

Sur tout le parcours, dans toutes les rues et au grand escalier de 300 marches conduisant au palais, une foule considérable acclame le président.

Chez le Czarewitch

Nice, 5 mars. — Le Président de la République a rendu ce matin à Nice, la visite du Czarewitch à la villa des Terrasses à la Turbie. Il a été reçu par les aides-de-camp du Czarewitch et les grands-ducs qui étaient rendus à la villa pour cette visite. Le Président a été conduit dans le salon où se trouvait le Czarewitch, le grand-duc Pierre, le duc de Leuchtenberg, le duc et le prince d'Oldenbourg.

L'entrevue a duré un quart d'heure.

Le président a été reconduit à sa voiture et est reparti pour Nice.

Le président est arrivé à la Préfecture à 7 heures 40.

Sur tout le parcours une foule nombreuse l'a acclamé.

A 8 heures, un dîner de 59 couverts a été offert à la Préfecture par le président de la République.

Demain, à 7 heures, le Président de la République partira pour Antibes, Draguignan, La Ciotat et Aubagne.

DRAME MYSTÉRIEUX

UN FORÇAT INNOCENT

Troisième audience

Riom, 5 mars. — L'audience est ouverte à neuf heures un quart.

L'audition des témoins

On continue l'audition des témoins.

M. Duclos, commissaire aux délégations judiciaires de Marseille, a procédé à l'arrestation de Cauvin et déclare qu'il a été frappé de l'attitude embarrassée des membres de sa famille.

Le témoin a également assisté à la mise en bière de la victime ; il ne s'est pas aperçu qu'il s'échappât du sang du cadavre, et il lui paraît impossible que le supposition des gendarmes ait prospéré, par conséquent, se tacher les doigts et laisser sur le mur les empreintes sanglantes constatées.

Lecture est ensuite faite de la déposition de M. Eugène Simon, frère de la victime, qui s'est fait exonérer pour cause de maladie. Il résulte de cette déposition que les gendarmes de Fauve, les valeurs italiennes qui n'ont pas été retrouvées.

M. Isnard, médecin à Marseille, dit qu'il a remarqué des égratignures suspectes sur le cadavre et qu'il a procédé à un examen approfondi de ses ongles, examen qui lui a démontré qu'un meurtre avait été commis.

Un juré demande au témoin s'il pense qu'une jeune fille de quinze ans a la force assez forte pour commettre le crime.

R. Une fille de 15 ans n'a pas assez forte pour venir à bout d'une femme âgée surprise dans son sommeil.

Le président. — Croyez-vous que Marie Michel ait eu exercer une pression assez forte pour déterminer la mort ?

R. C'est très possible.

Le président. — Mais si l'assassin a mis ses pouces dans la bouche de la victime, n'a-t-il pas aussi serré la trachée ?

R. Non.

Le Président. — Cauvin a-t-il insisté auprès de vous pour obtenir le certificat de décès ?

R. Du tout.

M. Decori. — D'ailleurs Cauvin a réclamé lui-même l'autopsie.

M. Rançon, inspecteur de la sûreté, a constaté que l'empreinte de pas relevée dans la propriété de M. Perrine s'adaptait à la chaussure de Cauvin.

Le docteur Fromont confirme la déposition de son confrère de Marseille, mais il ne croit pas que Marie-Michel soit assez forte pour avoir pu briser la trachée de la victime.

Cauvin qui a été interrogé sur des renseignements précisant la force musculaire de l'accusé :

R. Non.

M. Decori. — Eh ! bien, alors qu'en savez-vous ?

Le président fait examiner au témoin les mains de l'accusée.

Le docteur Fromont déclare qu'elles ne lui paraissent pas assez fortes pour avoir produit la fracture en question.

L'audience est suspendue à onze heures et demie.

Riom, 5 mars. — A la reprise d'audience l'audition des témoins continue. Le docteur de Pomay, professeur à l'école de médecine et de pharmacie dépose. Sa mission a consisté à examiner les linges et les vêtements saisis soit à la villa Moutiet, soit à la villa Dahomey.

Il a remarqué sur un drap de lit, une tache d'oreiller et un bonnet appartenant à Mme Moutiet, des traces de sang bien caractérisées.

Le témoin assure que le coin du drap qui était taché de sang avait été lavé soit avec une éponge soit avec un linge mouillé.

Sur l'une des chemises de Cauvin saisies à la villa Dahomey, il a remarqué une tache de sang.

C'était une tache de sang humain, dit-il. Elle était plus récente que celle de cette chemise.

Il a été chargé également de visiter l'appartement de Mme Moutiet.

Sur le mur, à la chambre de la victime, du côté du palier, il a constaté une tache de sang faite à la hauteur d'un mètre 70 par une main légèrement ensanglantée.

Il est formellement d'avis que la propriété Perrine ou a été trouvée une empreinte de pas.

L'adaptation de la chaussure de Cauvin sur cette empreinte était parfaite. J'ai, ajoute-t-il, examiné soigneusement cette empreinte et elle était intacte.

Sur la demande de M. Decori, le témoin donne les mesures de l'empreinte et explique qu'elle a été faite par une personne qui a sonné à la brèche de la propriété Perrine.

Le docteur Flavard, médecin à Marseille (appelé lui succède. Il a procédé à l'autopsie de Mme Moutiet. Cette autopsie a démontré, dit-il, que les blessures faites à la face de Mme Moutiet, l'avaient été par une main forte, cherchant à étouffer la victime.

L'assassin a dû chercher à étouffer la victime et la mort ne venant pas, il l'a saisie à la gorge et l'a mise à mort par strangulation. Cette mort est le résultat de la strangulation et de la suffocation.

L'assassin, ajoute le témoin, avait imprimé sur la figure de la victime sa volonté et posé pour ainsi dire la signature de son crime.

Le docteur a été en outre chargé d'examiner les mains de Marie Michel et de Cauvin.

Il a constaté chez Marie Michel avait les ongles courts et les mains trop faibles pour exercer cette pression sur la cou de la victime.

Il a constaté chez Cauvin du contraire, dit-il, soit suffisamment puissantes pour exercer une pression semblable.

Sur le visage de la victime, le médecin-expert a remarqué des égratignures assez profondes qui ont dû avoir été faites par les ongles de l'assassin, ongles dure et résistante.

Le docteur Fouet, médecin à Marseille, a également examiné le cadavre de la victime et a pu également constater la fracture de la trachée-artère et les égratignures du visage.

Le témoin, examinant les mains de Marie Michel, déclare qu'elle a les mains trop faibles et les ongles trop courts pour pouvoir, même aujourd'hui faire les blessures constatées sur le corps de la victime.

Sa conclusion est que la victime est morte étranglée par une main vigoureuse.

M. Leandre, Allemand, courtier à Marseille. C'est un ami de la villa Moutiet. Il déclare que la victime lui a fait souvent l'éloge de Marie Michel et lui a communiqué son intention bien arrêtée d'aller habiter avec elle à Toulon, avec qui elle voulait renouer ses relations.

L'audience est levée et renvoyée à demain.

TIRAGES D'OBLIGATIONS

Ville de Paris (1886)

Le numéro 89,435 gagne 100,000 fr.

Le numéro 945,907 gagne 50,000 fr.

Les numéros 399,275 — 545,552 — 210,788 et 455,116 gagnent chacun 10,000 fr.

Les numéros 535,999 — 339,508 — 679,536 et 534,493 gagnent chacun 5,000 fr.

Crédit Foncier (1879)

Les deux numéros suivants sont sortis remboursables chacun à 100,000 fr.: n° 843,231 — 799,987.

Le numéro suivant est sorti remboursable à 25,000 fr. : n° 854,944.

Les numéros suivants sont sortis remboursables chacun à 10,000 francs : n° 1,780,499 — 1,329,308.

Les cinq numéros suivants sont sortis remboursables chacun à 5,000 fr. : n° 1,239,912 — 1,225,243 — 783,883 — 47,009 — 61,453.

Crédit foncier 1885

Le n° 736,009 est sorti remboursable à 100,000 francs.

Le numéro 891,474, est sorti remboursable à 25,000 francs.

Les numéros suivants sont sortis remboursables chacun à 5,000 francs. — 634,548 — 356,711 577,678 — 316,188 — 493,691 — 491,022.

Dernière Heure

Expulsion du prince Kropotkine

Dieppe, 5 mars. — Cet après-midi est arrivé à Dieppe venant d'Angleterre le prince Kropotkine.

Mais, au débarcadère il a été informé par le commissaire spécial, que le vote d'un arrêté d'expulsion dressé contre lui le 10 février dernier, il devait repartir le plus tôt possible pour l'Angleterre.

Ce soir le prince Kropotkine a repris le paquebot.

Les Etats-Unis et l'Espagne

Madrid, 5 mars — Les étudiants de Valence ont commencé une manifestation devant le consulat américain. Ils ont sifflé et brisé quelques vitres. Une manifestation pour demain a été interdite. Les plus grandes précautions sont prises.

La Triplice et la chute de Crispi

Vienne, 5 mars. — La *Nouvelle Presse* annonce que le comte Goluchowski partira pour Berlin dans quelques jours et rendra visite au prince de Hohenlohe.

Il sera également reçu par l'empereur Guillaume.

Le changement de ministère en Italie intéresse exclusivement la Triple alliance.

La chute de M. Crispi rend vraisemblable un échange de vues entre le comte Goluchowski et le prince de Hohenlohe sur la situation nouvelle à Rome.

Elections municipales à Vienne

Vienne, 5 mars. — Les élections municipales dans la première curie ont été aujourd'hui une nouvelle victoire pour les anti-sémites qui ont gagné quatre sièges sur les élections de septembre.

L'ensemble des résultats dans les trois curies donne 96 anti-sémites contre 42 libéraux.

Nouveaux régiments allemands

Berlin, 5 mars. — On confirme officiellement que la réforme des quatrièmes bataillons est définitivement adoptée en principe.

Toutefois, on n'est pas encore d'accord sur la date à laquelle les nouveaux régiments doivent être formés avec ces quatrièmes bataillons.

On assure que pour éviter de modifier cette année le plan de mobilisation, le ministre militaire a décidé de ne mettre à exécution cette réforme que l'année prochaine.

D'ici à l'hiver prochain on aura tout le loisir d'étudier quelles sont les garnisons qui conviendraient le mieux pour les nouveaux régiments.

Selon toute vraisemblance, le plupart de ces régiments seront affectés à la frontière de l'Est.

A cause de l'augmentation constante des forces russes dans la région frontière, l'état-major général de Berlin réclamait depuis longtemps un renforcement sérieux de troupes aller mandes de ce côté.

On va profiter de cette circonstance pour donner satisfaction à ces réclamations.

Les journaux de ce matin

De la Libre Parole :

M. Crispi n'a pu tenir devant l'indignation publique.

Le sang des morts d'Aubas-Alghi et d'Adoua l'étouffe et l'Italie peut s'écrier comme autrefois Auguste : *Varus! Varus! rends-moi mes légions !* Mais à la place d'un Auguste, c'est tout au plus un Augustule qui règne à Rome et son trône n'est guère plus solide aujourd'hui que celui du dernier des Césars,

Les Barbares approchent et la terre tremble. Une légende prophétique affirmait que Crispi serait le dernier ministre de la monarchie de Savoie. La prophétie a tort pour le moment. La barque royale flotte, combien désemparée ! mais qui peut compter le nombre d'heures qu'elle peut tenir à la surface de l'Océan soulevé.

— **Du Voltaire :**

Les écrivains de la concentration modérée-monarchique-libérale-démocratique qui espèrent-ils, donnent de bons résultats.

Se souvenant des leçons jadis données par les bons pères et de la devise jésuitique, divisez pour régner, ils essaient de mettre le président en défiance contre M. Bourgeois, et pource faire inventent les histoires les plus sanguinaux. L'un d'eux, un Orléaniste de dernière le paraque, va même jusqu'à accuser le président du conseil d'avoir tout combiné autour du voyage de Nice, pour diminuer le président de la République.

C'est enfantin !

De M. Mazel dans le Radical :

Il faut accepter la bonne fortune et le seul sage conseil qu'on puisse donner aux Italiens est d'abandonner purement et simplement cette sinistre aventure.

Ce conseil même prouve l'amitié que nous leur portons, car, si nous leur voulions du mal, rien ne nous serait plus facileque de les encourager dans une dépense qui peut que les affaiblir, dévorer leurs meilleures troupes et les rendre impuissants en Europe.

De M. Chauvin dans la **Petite République.**

Par décision du ministère du commerce des postes et Télégraphes, en date du 4 mars courant, sont autorisées les trois créations suivantes de recette auxiliaire des postes.

Lille — Place du Théâtre.

Tourcoing — Quartier Blanc-Seau.

Douai — Section de Dorignies.

Conseil de révision

D'après les dispositions adoptées par le Ministre de la guerre, les opérations du conseil de révision commenceraient le 23 mars courant.

TREMBLIÉ

Cédant aux objurgations de M. Hatin, les jurés qui ont siégé dans l'affaire Tremblié ont signé un recours en grâce.

Chronique Régionale

Recettes auxiliaires des postes

Par décision du ministre du commerce des postes et Télégraphes, en date du 4 mars courant, sont autorisées les trois créations suivantes de recette auxiliaire des postes.

Lille — Place du Théâtre.

Tourcoing — Quartier Blanc-Seau.

Douai — Section de Dorignies.

Conseil de révision

D'après les dispositions adoptées par le Ministre de la guerre, les opérations du conseil de révision commenceraient le 23 mars courant.

TREMBLIÉ

Cédant aux objurgations de M. Hatin, les jurés qui ont siégé dans l'affaire Tremblié ont signé un recours en grâce.

Chronique Locale

ROUBAIX

L'impôt sur le revenu

La Société industrielle et commerciale de Roubaix vient d'adresser à la commission du budget de la Chambre des députés la lettre suivante que nous donnons à titre purement documentaire.

Roubaix, le 4 mars 1895.

Monsieur le Président
de la Commission du budget,
Paris.

Conformément à l'appel publié au nom de la commission du budget par la voie de la presse, nous avons l'honneur de vous soumettre, en termes succincts, le vœu de la Société industrielle et commerciale de Roubaix relativement au projet d'impôt général sur le revenu déposé par le Gouvernement.

Nous n'avons pas à rappeler les objections générales qui y ont été sufisamment exposées, mais nous ne pouvons nous empêcher d'insister sur ce double point de vue : 1° au point de vue absolu que le système projeté, en créant différentes classes entre les contribuables, en faisant dépendre l'inquisition de notre droit public moderne fondé sur l'égalité des citoyens devant la loi et devant l'impôt et ensuite qu'il est impossible de ne pas se demander si le rendement du revenu hypothétique dans ses résultats et injustifiable dans sa perception.

Il est, avec juste raison, que le jugé aurait pour effet d'encourager les capitaux français à prendre le chemin de l'étranger, il nous appartient de vous signaler toute l'étendue de ce danger en vous avertissant qu'il ne se borneraît pas aux seules vagues prévisions.

A Roubaix, les négociants importateurs de laines et les négociants exportateurs de tissus, ont des comptes courants à l'étranger, il nous appartient de leur donner l'idée de transporter leur siège social là où ils n'ont pas de comptes courants ?

Quant aux industriels eux-mêmes, outre la facilité qu'ils auraient, eux aussi, de transporter au dehors leur siège social, pour échapper aux exigences abusives et inquisitoriales du fisc, est-ce qu'ils ne seraient pas exposés à des tentations qu'il n'est pas précisément dans le rôle du gouvernement de faciliter ? Ne peut-on pas prévoir que les uns déclareront moins de bénéfices qu'ils n'en réaliseront, afin de s'assurer autant qu'ils le pourront du poids de l'impôt, et que les autres accuseront des bénéfices supérieurs à ceux qu'ils auraient réellement obtenus ? Quant à ce qui est de consulter par l'examen des livres l'état exact d'une entreprise, du jour où le gouvernement prétendrait directement à la répartition, il faudrait méconnaître radicalement les ressources qu'offre la comptabilité à ceux qui sont amenés à rechercher les artifices pour couvrir la moindre illusion à cet égard.

En résumé, la Société industrielle et commerciale de Roubaix estime que le projet soumis à la commission du budget consacrerait un retour en arrière une injustice sociale, une entrave considérable au grand négoce et à l'industrie déjà suffisamment éprouvés, en même temps qu'il réserverait de graves mécomptes au Trésor.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Le Président de la Société industrielle et commerciale de Roubaix,
Louis CORDONNIER.

De plus, afin de donner plus de poids à sa démarche, elle a adressé communication de la lettre ci-dessus à M. André Lebon, ancien ministre, membre de la commission du budget, et auteur de la motion prise à laquelle les chambres de commerce, les syndicats et les groupements divers ont été appelés à donner leur avis sur la question. Pa agissant ainsi, la société n'a fait d'ailleurs que se conformer à l'initiation qui lui a été faite itérativement par le ministère lui-même, et probablement le ministère ne s'adresser à lui dans toutes les circonstances qui peuvent intéresser l'industrie et le négoce de Roubaix.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 26

LE SERMENT d'une MÈRE

PREMIÈRE PARTIE

L'ENFANT VOLÉ

C'est fait, lorsque les insurgés pénétrèrent dans Mapuch, ils trouvèrent le village vide. Les poigne de combattants, — tous blessés, — qui tentaient encore de poursuivre, il se laissa tomber, comme atteint lui-même d'une balle, et se mit sur son dos, comme le moribond qu'il simulait qui remplissait le cour, et auxquels s'ajoutèrent bientôt les cinq ou six survivants passés au fil de la baïonnette.

Puis, les heures passées, sans s'arrêter à une vérification, à laquelle ils ne songeaient pas, dans le premier élan de la victoire, abandonnèrent la place pour continuer la bataille et la marche en avant.

Immobile, couvert de sang de ses compagnons d'armes, Lopez attendit que la nuit fût venue, trouvant toujours que les nouveaux ennemis ne viennent pour piller la maison ou enlever les corps.

La chance voulut qu'il n'en fût rien.

Il put donc se dégager du monceau de cadavres sous lequel il s'étoufait, et pénétra dans une pièce abandonnée, car les habitants de la maison s'étaient enfuis, dès le début du combat.

Là, il découvrit des vêtements d'hommes qu'il revêtit à la hâte, puis, ainsi déguisé, à la faveur des ténèbres et du désordre, il put, non sans courir le risque d'être vingt fois reconnu et fusillé, gagner la campagne.

Quant à rejoindre Rosas et à se réfugier sur un des vaisseaux étrangers à l'ancre dans le fleuve, c'est le cas de dire, un rêve.

Toute la ville, occupée par les insurgés vainqueurs, le séparait du port, où seulement il aurait pu trouver une barque.

Il se décida donc, lui aussi, à suivre la voie du désert, plus longue et plus dangereuse, à la vérité, mais la seule qui lui fût ouverte.

Si, la parcourant à cheval, il n'avait pas plus d'avance sur Juanita que sur ses ennemis, il avait, pendant le combat, sans s'en apercevoir, ainsi qu'il arrive quelquefois, lorsque la blessure n'est pas grave.

Mais cette blessure, reçue à la cuisse, n'étant pas saignée, irritée par la chaleur et par la fatigue d'un long voyage à pied, maintenant le faisait cruellement souffrir, relentissait en outre le forçait à se reposer deux jours et quelques fois davantage, après une seule journée de course à travers la Pampa, par un soleil de feu.

Il veille, il était repos et l'endroit même où Dolorès s'arrêtait pour passer la nuit.

Comme tout Espagnol et tout Argentin, si malade on si préoccupé qu'il fût, il ne pouvait se passer de sa cigarette.

Après avoir changé de costume, il avait gardé sur lui une ceinture de cuir, où se trouvaient quelque argent, du tabac, divers papier secrets.

Une fois hors d'atteinte, il avait détruit ces papiers, qui pouvaient le faire reconnaître, s'il était arrêté et fouillé, et c'est après avoir allumé sa cigarette avec l'un d'eux, resté par hasard en sa possession, qu'il en avait rejeté le lambeau presque consumé. Juanita l'avait trouvé, et le contact l'avait brusquement mise en communication avec le fugitif.

On comprend quelle fut l'émotion profonde ressentie par Dolorès, en voyant fulgurer sous ses yeux les lettres de ce nom aimé.

D'abord, tout son jeune et généreux sang refluait à son cœur, dont il suspendit les battements.

Puis, sous une poussée de douleur aiguë et de rage impuissante, elle s'élança, bondissant de ses orteils, lui montant au cerveau, et, pendant quelques secondes, elle eut comme un éblouissement.

Toutes les scènes atroces qui terminent le prologue de ce récit s'animèrent de nouveau devant elle ; elle revit Juanita sanglante sous les coups de lanière de Luisa, la métis ; elle revit Lopez, qu'elle croyait mort, s'élancer, bondissant de ses orteils, lui montant au cerveau, et, pendant quelques secondes, elle eut comme un éblouissement.

Toutes les scènes atroces qui terminent le prologue de ce récit s'animèrent de nouveau devant elle ; elle revit Juanita sanglante sous les coups de lanière de Luisa, la métis ; elle revit Lopez, qu'elle croyait mort, s'élancer, bondissant de ses orteils, lui montant au cerveau, et, pendant quelques secondes, elle eut comme un éblouissement.

Mais, sous une poussée de douleur aiguë et de rage impuissante, elle s'élança, bondissant de ses orteils, lui montant au cerveau, et, pendant quelques secondes, elle eut comme un éblouissement.

Toutes les scènes atroces qui terminent le prologue de ce récit s'animèrent de nouveau devant elle ; elle revit Juanita sanglante sous les coups de lanière de Luisa, la métis ; elle revit Lopez, qu'elle croyait mort, s'élancer, bondissant de ses orteils, lui montant au cerveau, et, pendant quelques secondes, elle eut comme un éblouissement.

— Maman, qu'as-tu ?... lui demanda la petite Juanita, redevenue calme et paisible, comme si rien d'extraordinaire ne s'était passé en elle.

Cette voix de la fillette rappela la mère à elle-même.

Un léger frisson secoua son corps et ses yeux se baissèrent, comme pour se défendre, se tourner vers celle qui l'interrogeait.

Alors, elle saisit Juanita dans ses bras, courut à Pedro, le serra également contre son sein, et s'agenouillant au milieu du désert, en face de l'horizon, dont la pourpre s'affaiblissait et permettait des tons orangés, avant de disparaître complètement, elle adressa, dans le silence, à l'âme envolée du bien-aimé et au grand inconnaissable en qui les mondes vivent et se meuvent, une prière, où la reconnaissance se mêlait à la douleur de ses blessures.

« J'aurais pu dire, — pensa-t-elle, — et il me reste mes enfants et un grand devoir à accomplir. — Miguel, je sens tun source et ton amour sur moi... Tu viens à mon aide, dans l'œuvre entreprise, et c'est toi qui me guides et me facilites une tâche qui, sans cela, serait au-dessus de mes forces ! — Sois béni par moi, comme je suis bénie par toi ! »

Frasquita et Négro la regardaient, tout pénétrés aussi du sentiment religieux qui se dégageait de cette scène grandiose en sa simplicité, dans ce cadre du désert, où tout parle de l'infini.

Alors, Dolorès se releva plus forte et absolument maîtresse d'elle-même.

— Mes chères, dit-elle, nous avons à enfants, dominant par l'impression qui se communiquait de la mère à leurs jeunes esprits, — il se fait tard. — Demain, nous nous remettrons en marche de bonne heure, — il faut nous reposer.

Elle les conduisit à la voiture, où était disposé tout ce qui était nécessaire au coucher, afin que les quitta que lorsqu'elle eut reçu leur sourire et leur bonsoir, et qu'elle eut vu le sommeil facile et rapide du premier âge abaisser leurs paupières.

La suivante et le vieux nègre, très frappés de la scène étrange dont ils venaient leur avait donné le spectacle, étaient restés au dehors, afin de causer entre eux, et afin de ne point troubler Dolorès dans les épanchements de la maternité, car elle n'eût permis à personne, pas même à ces deux humbles et dévoués amis qui s'appelaient Frasquita et Négro, de la suppléer auprès de son fils et de sa fille.

Ils savaient d'ailleurs, qu'elle allait revenir près d'eux, et ils ne se trompaient pas.

Elle ressortit de la voiture et se dirigea de leur côté.

Les yeux brillants, la marche précipitée, un air presque de triomphe, mais de triomphe un peu farouche, éclairant son noble et blanc visage, tout disait à l'avance qu'elle apportait une grande nouvelle.

— Amis, dit-elle en les entraînant à quelques distance, pour être plus certaine que le bruit du Juanita ne pourraient l'entendre, au cas peu probable où ils se réveilleraient, — le plus difficile de notre entreprise est accompli. — Lopez est vivant !

— Est-ce possible ! s'écria Frasquita très étonnée.

— Oui, et tu avais raison, Négro. Un homme nous précède, fuyant à travers la Pampa, et nous suivons sa trace, guidés, sans doute, par la Providence elle-même.

— La petite sauvage, l'a dit, répliqua Négro, sans étonnement ; — ce que disent ceux qui parlent dans l'état où elle a parlé est toujours vrai.

— Si vrai, interrompit Dolorès, qu'on voici la preuve.

Elle montra alors le lambeau de lettre qu'elle avait gardé.

— C'est un ordre de Rosas, dont je connais l'écriture, adressé par un monstre à un autre monstre. Regardez ce nom !

Tous levèrent ensuite vivement la tête et lurent, en effet le nom de Lopez, dont la vue seule faisait frémir tout le corps de la jeune veuve.

— Le doute n'est pas possible, dit Frasquita. C'est Dieu qui vous l'envoie, maîtresse.

— Et il n'y a qu'à le rejoindre et à le frapper, ajouta Négro, avec une expression de férocité, où l'on reconnaissait toute la sauvagerie du vieux sang africain. — C'est moi qui m'en charge.

Un sourire étrange crispa les lèvres de la jeune femme.

— Non pas, dit-elle, il n'appartient qu'à moi. Et il est trop tôt, et ce n'est pas de cette façon simple et insuffisante qu'il doit être frappé.

— Que voulez-vous donc faire ? lui demandèrent ses deux confidents.

— Je vais vous le dire.

Elle se recueillit un instant.

— Le poursuivre, l'atteindre, le frapper, comme tu dis, mon vieux Négro, rien, en effet, ne serait plus simple et plus facile. Mais il faut éviter que nous avons trouvé sa trace. Il n'est pas sur ses gardes contre nous, puis, il est seul et nous sommes trois, car je sais qu'au besoin je pourrais compter sur ma sœur de lait, sur Frasquita, et que sa petite main de femme, pas plus que la mienne, n'hésiterait, s'il fallait manier le revolver ou le poignard.

Oh ! oui, dit la jeune maîtresse, interrompit vivement la suivante, qui, malgré sa gentillesse et son air de douceur habituel, n'en était pas moins, aussi que Dolorès, d'elle de la Pampa, capable d'un de ces actes de résolution si naturels à tous ceux qui appartiennent à certaines races.

— Mais, poursuivit Dolorès, le regard fixé dans le vide sur quelque avenir lointain, comme on devine d'elle seule, une semblable vengeance serait insuffisante. Ce bonheur qu'il m'a ravi veux avoir le choix de l'heure où l'expiation s'abattra sur lui... des moyens que j'emploierai. Il faut qu'il connaisse d'autres tortures que celle d'une mort rapide, qui n'est, après tout, que la délivrance des douleurs de la vie.

— Qu'allons-nous faire, alors ? demanda Négro.

— Le suivre et nous cacher... et, au besoin, veiller sur ses jours, comme sur les jours d'un ami.

(A suivre) A. MATHEY.